

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Maxime Beurain, conseiller socio-éducatif territorial est affecté au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois – service enfance famille – site de Saint-Omer pour y exercer les fonctions de chef de service , à compter du 2 décembre 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Maxime Beurain, conseiller socio-éducatif territorial, exercera les fonctions de chef de service au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois – service enfance famille – site de Saint-Omer, à compter du 2 décembre 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 2 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines